

Mémoire sur le projet de construction d'une mine d'apatite au lac à Paul, par Ariane Phosphate

Présenté par un citoyen de Saguenay

20 mai 2015

Introduction

Je suis un retraité d'une grande entreprise régionale, âgé de 62 ans et consultant en accréditation d'entreprises auprès des grands donneurs d'ordres. Pendant plus de 38 ans, ma carrière de professionnel m'a permis de côtoyer le monde des affaires et de participer activement aux choix des entreprises accréditées par cette dernière. En tant que membre permanent de la gestion de ces entreprises, cette fonction m'a permis de développer une expertise d'analyse de la gouvernance des entreprises, tant financière qu'en santé-sécurité, environnement et développement durable.

Pendant toutes ces années on peut statuer que j'étais un protecteur des entreprises régionales, la vivacité de l'économie de la région me tenant vraiment à cœur. Depuis maintenant 2012 en tant que consultant, je rencontre régulièrement des directeurs et propriétaires d'entreprises en construction, équipementiers et services connexes. À part quelques grosses PME ayant obtenu de bons contrats au projet de la Romaine ou à l'extérieur du Québec, il ne se passe pas grand-chose dans notre région et plusieurs sont à la limite de leur survie. Tout le monde en 2012 savourait les promesses d'affaires avec les grands projets régionaux : Niobec, Alma 2, phases 2 et 3 d'AP60, Blackrock, Stornoway, ligne 175KV Hydro-Québec et Ariane Phosphate. La région était prête mais pas le grand rendez-vous. Que reste-t-il en 2015 ?

Alors comprenez que ce projet de mine d'apatite m'intéresse grandement et représente un défi autant pour les prometteurs que pour les fournisseurs potentiels. Nous ne pouvons pas laisser passer un tel projet créateur de défis technologiques et environnementaux mais également si créateur de bons emplois permanents pour la production de la mine et lors de la construction de celle-ci. La région donne « l'acceptabilité » à ce projet mais il est normal de rencontrer des opposants comme dans tous les projets majeurs. Ce qui est triste cependant est le fait que les opposants prennent plus de place dans tous les réseaux pour décrier le projet alors que ceux en faveur soient plus discrets et n'osent créer un « collectif » plus positif. Oui à l'environnement, oui au développement durable mais plus que oui à la prospérité économique régionale et à la pérennité de nos entreprises.

Retombées économiques

Le sommet économique du 18 juin prochain démontrera toute l'importance de ce projet tant des entreprises privées, chambres de commerce, regroupement divers tel que Promotion Saguenay ainsi que du Port de Grande-Anse. Avons-nous les moyens de perdre un investissement de 1,2 milliard \$? Sommes-nous en position de laisser passer tous ces emplois ? Nous avons l'expertise autant en ingénierie, ateliers d'usinage, de fabrication mécanique, entrepreneurs civil, électrique et mécanique, équipementiers ainsi que tous les autres services connexes incluant également l'électricité et le gaz naturel. Nous avons de la main d'œuvre qualifiée et disponible, des centres de formation et une université ainsi que la volonté de tous ces intervenants de se regrouper et d'offrir les services reliés aux besoins de cette technologie des mines.

Contrairement au projet de mine Arnaud de Sept-Îles, nous avons du chômage, pas de pénurie de logement, des infrastructures existantes et à optimiser et pas ou peu d'impact visuel étant à plusieurs kilomètres de tout parc urbain. Nous avons développé des expertises en forêt et aluminium mais les grands donneurs d'ordres tels que Résolu et Rio Tinto n'étant plus les générateurs d'emplois et de développement économique par leurs projets, constat causé par leur propre situation précaire de leur industrie, il est primordial de supporter un tel projet et de croire à de jours meilleurs pour la région. C'est cela la diversification économique.

En étant présent régulièrement auprès des entreprises je constate effectivement la morosité actuelle de l'économie et l'anxiété des dirigeants afin de sauvegarder leurs acquis. Leur personnel est au minimum, moins d'acquisitions locales en matériaux, carburants et équipements de sécurité, moins d'achalandage dans les restaurants, enfin tout le cycle d'une économie forte et en progression.

Gouvernance

Nous pouvons généralement porter un jugement sur le sérieux d'une entreprise en analysant le profil de ses dirigeants ainsi que sur le contenu de leurs politiques administratives. En prenant connaissance de leur site Internet, il faut admettre que cette brochette d'administrateurs nous rassure tant par l'expérience minière qu'en gestion d'entreprises. Le reproche passé qu'il y avait trop de géologues et pas assez de connaisseurs en gestion de production, n'est plus pertinent.

L'émission de leurs politiques actuelles, à savoir leurs valeurs, leur vision, le code d'éthique, la transparence, développement durable, gestion de la santé-sécurité et l'environnement, démontre bien l'importance de ces aspects et deviendront assurément des incontournables dans leur future gestion de l'entreprise.

Tout ceci est bien beau dans « avant » mais afin de mesurer et surveiller ces principes dans le « pendant » et « après », la mise en place d'un comité de suivi indépendant me rassure personnellement et avec la renommée de son directeur, il n'en laissera pas passer une. Voilà qui devrait réduire les inquiétudes et devenir un canal de communication efficace et efficient entre la population et les dirigeants d'Arianne Phosphate.

Transport du minerai

Il est évident que cet aspect du projet représente un énorme défi et un sujet de contestation par certains groupes. Malheureusement le minerai ne pousse pas sur les quais de chargement mais dans des sites éloignés qui exigent donc différents mode de transport. L'entreprise a fait ses devoirs avec les différents scénarios et en arrive avec la solution du transport par camion avec remorques fermées.

Elle propose des portions de routes plus ou moins achalandées et la création de quelques tronçons plus sécuritaires. Les usagers et propriétaires de chalet des différentes ZEC ont été rencontrés afin de discuter ensemble des problèmes et des solutions à y apporter.

Je suis propriétaire depuis 1985 d'un chalet sur la ZEC Martin-Valin, près de l'Auberge du 31. Je n'ai jamais été témoin d'un accident avec les camions de transport de bois des papeteries, tout le monde respectant les consignes à la rencontre de ces équipements sauf exceptions de dangereux et téméraires conducteurs. Je n'ai jamais entendu parler également d'un accident pouvant être survenu à la jonction de la route 172, un arrêt obligatoire juste en avant de l'entrée de la scierie Saint-Fulgence. Alors pourquoi cette inquiétude pour la sécurité tant décriée par certains opposants alors que l'entreprise propose même un viaduc passant au-dessus de cette route. La fermeture de la scierie a eu malheureusement un effet positif en réduisant au minimum le transport du bois mais qui serait remplacé par le transport du minerai.

La sécurité ainsi que l'accès aux sites de villégiatures seraient assurés par un entretien régulier de cette route, le respect des consignes par les usagers étant un incontournable et si nécessaire la possibilité d'instaurer un système de contrôle d'accès et de présence similaire à celui des Passes Dangereuses. Il ne faut pas oublier également qu'il n'y aurait pas de transport pendant les grandes périodes d'achalandage des week-ends.

Pourquoi ne pas voir cette route comme d'un élément essentiel qui permettrait de beaux projets de développement du tourisme (chasse, pêche, camping, randonnées, ski, motoneige et autres) pour les ZEC ? L'entreprise participerait ainsi au financement des infrastructures, tellement difficile à obtenir par nos différents paliers de gouvernement depuis le contrôle de leurs dépenses.

Terminal maritime

Cet élément est le moins développé mais représente le sujet majeur de contestation, animé principalement par le Collectif de l'Anse à Pelletier. Je suis persuadé que l'entreprise réussira à s'entendre avec cette dizaine de propriétaires afin de continuer leurs activités. Ils y ont droit et le promoteur doit les satisfaire aux limites du raisonnable.

Les seules informations que je retienne sont que le quai serait situé à plus de 2 km de la plus proche résidence, à 3 km de l'embouchure de la rivière, aucun aspect visuel sauf pour les plaisanciers qui passent sur le Saguenay. Cette activité nautique n'est pas majeure et ne représente pas un grand trafic. Un débat a eu lieu sur la présence des bélugas mais je n'ai pas approfondi le sujet.

L'entreprise stipule toutefois que pas de terminal, pas de projet.

Je ne peux donc porter un jugement éclairé sur cet important élément. Je vais attendre les audiences fédérales pour comprendre, analyser et apporter mon approbation ou non.

Préoccupations

Voici en rafale mes principales préoccupations à date avec les informations disponibles :

Entente avec les premières nations.

Entente avec les gouvernements sur les impôts miniers.

Programme de restauration du site.

Plan d'urgence en cas déversement majeur.

Participation aux activités sociales et économiques de la région.

Ma position

Je ne peux donc que supporter et espérer que ce projet soit autorisé, bien encadré et que l'annonce officielle du « GO » soit émise dans les plus brefs délais et s'en remet au conseil des ministres du gouvernement du Québec quant à la décision finale d'autoriser ou non ledit projet, suivant la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, sur la base de l'analyse environnementale effectuée par son ministère et du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) suite à la tenue des présentes audiences.

Merci de votre attention.